



# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/02/2023

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation  
01/02/2023

Date d'affichage  
01/02/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

L'an deux mille vingt-trois, le six février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GARNERET Alexandre.

### Étaient présents :

Mme BOEUF Séverine, Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme DE COCK Claire, M. DESQUIREZ Eric, M. GARNERET Alexandre, M. GOUSSOT Bernard, M. LAUTERBORN Frédéric, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, M. SENET Eric

### Procuration(s) :

M. LEPREUX Lionel donne pouvoir à M. DESQUIREZ Eric

### Étai(ent) absent(s) :

M. DENISOT Alexandre

### Étai(ent) excusé(s) :

M. LEPREUX Lionel

A été nommé(e) comme secrétaire de séance :

Numéro interne de l'acte : 2023-5

Objet : " Comptoir de Campagne " : approbation du projet de construction de bâtiment et du plan de financement prévisionnel et autorisation à la communauté de communes de déposer les demandes de subvention

Par délibération en date du 08 novembre 2021, la commune approuvé la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage administrative avec la communauté de communes pour la création d'un local à vocation commerciale et de services collectifs et a approuvé le plan de financement à hauteur de 94 116 € de reste à charge pour la commune.

Ce restant à charge est passé à environ 130 000 € en prenant en compte la hausse des coûts de construction et les subventions mobilisables pour ce projet.

Un plan de financement a été établi à la suite du rendu des études en phase PRO, servant de base au dépôt des demandes de subventions.

	Montant	Prestataire
Travaux Estimation phase PRO	485 000 €	
Maîtrise d'œuvre	39 740 €	BAU
Contrôle technique	7 500 €	SOCOTEC
SPS	2 500 €	SOCOTEC
Etude de sols	1 680 €	GEOTEC
Géomètre	1 500 €	BERTHET LIOGIER
<b>TOTAL</b>	<b>537 920 €</b>	
<b>Hypothèse de subventions</b>		<b>80,00%</b>
Etat DETR / DSIL	177 514 €	33,00%
Département Contrats Grands Projets	177 514 €	33,00%
Région	56 482 €	10,50%
Fonds de concours CC	18 827 €	3,50%
<b>Solde</b>	<b>107 584 €</b>	<b>20,00%</b>

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le plan de financement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** le projet et son plan de financement prévisionnel
- **AUTORISE** la communauté de communes à déposer, dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, les subventions correspondantes auprès de l'Etat, de la Région BFC et du Département.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
 Ont signé au registre les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à SAULON-LA-RUE  
 Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Le Maire  
 Alexandre GARNERET

